



Remboursement de billets sncf

Par **isadora907**, le **14/10/2008** à **16:00**

J'ai demandé le remboursement d'un billet. L'essentiel de ce billet (valeur 350 €) a été payé par CB. Il a été déduit 40 € de bon de réduction SNCF que je possédais.

La SNCF me rembourse 283 € en Bons SNCF valables 1 ans. Je ne sais même pas si je pourrai les utiliser dans l'année !!!!

Je suis d'accord pour qu'une partie (40 €) soit remboursée en bons, mais pas la totalité.

Sont ils dans leur droit ?

Merci